

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3089

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Développement du compostage domestique - Attribution de subvention à l'association Les Compostiers pour son programme d'actions 2012**

service : **Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur Millet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3089**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Développement du compostage domestique - Attribution de subvention à l'association Les Compostiers pour son programme d'actions 2012**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2010-1798 du 25 octobre 2010, le Conseil de communauté a approuvé le programme de développement du compostage domestique 2010-2014. Ses modalités de mise en œuvre ont été précisées par délibération n° 2012-2785 du Conseil du 13 février 2012.

Cette action s'inscrit dans le plan communautaire de prévention des déchets 2010-2014, approuvé par délibération n° 2010-1369 du Conseil du 22 mars 2010, qui fixe comme objectif une diminution de 7 % des quantités d'ordures ménagères d'ici à 2014. La Communauté urbaine de Lyon est lauréate de l'appel à projets de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Rhône-Alpes pour ce programme.

Par délibération n° 2011-2327 du 27 juin 2011, le Conseil de communauté a approuvé la signature d'une convention avec l'association Les Compostiers. Cette convention a été signée le 31 août 2011. Cette association lyonnaise est engagée dans le développement et la démocratisation du compostage en ville. Elle cherche à initier un changement durable des comportements des citoyens en faveur de cette pratique écocitoyenne qu'est le compost. Elle bénéficie, de fait, d'une riche expérience sur la question du compostage à Lyon, d'un savoir-faire, d'une proximité avec les habitants et d'une bonne connaissance des enjeux et des freins au développement du compost sur le terrain. Ces compétences et ce rôle facilitateur dans la diffusion du compost en milieu urbain ont vocation à servir et à accompagner les politiques publiques de gestion des déchets. L'association intervient auprès des habitants et propose des conférences tout public, participe à des journées dans le cadre d'événementiels, crée et développe des outils pédagogiques.

a) - Objectifs

L'association Les Compostiers contribue directement au développement du compostage domestique sur le territoire de la Communauté urbaine, et plus indirectement à la sensibilisation des habitants à la réduction des déchets à la source.

Elle participe ainsi aux objectifs que s'est fixés la Communauté urbaine en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2011

1 - Rédaction de fiches techniques (bien réussir son compostage individuel, les techniques de compostage et la fabrication de composteurs, les techniques de lombricompostage et la fabrication de lombricomposteurs, la gestion durable de ses déchets verts, le jardinage au naturel) : 2 200 €.

Cette action a été bien démarrée, mais n'est pas encore totalement finalisée. Le paiement du solde de la subvention n'interviendra qu'à la réception de l'ensemble des fiches techniques.

2 - Mise en place d'un réseau de 20 guides composteurs dans les Communes de la Communauté urbaine : 5 400 €.

L'action a consisté en la formalisation d'un plan de formation "Guide composteur" à destination d'un public de professionnels de la gestion des déchets et des espaces verts. Une première session de formation a été fixée les 18 et 19 septembre 2012, ouverte à 20 agents des Communes de la Communauté urbaine. La mise en place de cette session tardive est liée au report, au niveau national, du référentiel de formation des guides et maîtres composteurs établi par l'ADEME. Dans un objectif opérationnel, les communes qui sont accompagnées sur les différents projets de compostage (lombricompostage, compostage collectif en pieds d'immeubles, de quartier ou en cantines scolaires) seront prioritairement formées.

3 - La mise en place d'un réseau de 50 foyers équipés de lombricomposteurs : 5 410 €.

50 foyers ont assisté à 4 sessions de formations. Au regard de l'intérêt des habitants de la Communauté urbaine pour cette action, une liste d'attente des personnes souhaitant lombricomposter a été établie. Les 50 foyers sont à présent suivis de façon à établir un bilan du fonctionnement des lombricomposteurs.

4 - La mise en place de 4 projets de compostage en pieds d'immeubles (14 495 €) et 4 projets de compostage de quartiers (7 495 €) : les 8 projets ont été initiés et leur suivi est en cours.

Le paiement du solde de la subvention 2011 interviendra dès que les actions non intégralement réalisées à ce jour auront été finalisées.

c) - Bilan

L'ensemble du programme d'action 2011 a mis en évidence le savoir-faire des Compostiers. Même si la totalité des actions n'est pas totalement terminée, elles sont toutes suffisamment engagées pour pouvoir en tirer un premier bilan très positif.

Ce premier bilan amène à proposer une nouvelle subvention pour l'année 2012.

d) - Programme d'actions pour 2012 et plan de financement prévisionnel

L'association Les Compostiers propose le programme d'actions suivant au titre de 2012 :

1 - La compilation des fiches techniques dans un guide sur le compostage, dont la publication est prévue début 2013 : 1 200 €,

2 - La participation à des opérations de sensibilisation au compostage en milieu urbain, afin de sensibiliser les habitants de la Communauté urbaine au compostage en animant des stands sur des manifestations locales : 1 625 €,

3 - La mise en place d'un réseau de 40 nouveaux guides composteurs dans les Communes de la Communauté urbaine : 2 975 €,

4 - La mise en place de 4 nouveaux projets de compostage en pieds d'immeubles et de 4 nouveaux projets de compostage de quartiers et le suivi des 8 projets initiés l'année précédente : 24 060 €,

5 - L'animation du réseau de 50 foyers équipés de lombricomposteurs qui sera complétée par 50 autres foyers (portant alors à 100 le nombre de foyers suivis) et l'organisation d'une manifestation ayant pour objectif de faire connaître et de promouvoir la pratique du vermicompostage : 5 140 €.

Il est proposé d'attribuer au titre de 2012 une subvention équivalente au montant attribué au titre de 2011, soit 35 000 € au profit de l'association Les Compostiers pour la mise en œuvre de ce programme annuel.

La convention soumise à l'approbation du Conseil pourrait être passée entre la Communauté urbaine et l'association Les Compostiers, donnera lieu à un suivi et à une évaluation de la part de la direction de la propreté.

La convention comprend 3 annexes (annexe n° 1 : programme d'activités de l'association, annexe n° 2 : modalités de réalisations des animations, annexe n° 3 : bilan de la convention) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association Les Compostiers dans le cadre du développement du compostage domestique pour l'année 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Les Compostiers définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 812 - opération n° OP25O2481.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.